

**Règlement particulier**  
**Tournoi Labellisé Jeune LIFB de Créteil 2025**  
**TLJ6**  
**Les 12 et 13 avril 2025**

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro **en cours d'homologation**

**Le gymnase : NELSON PAILLOU : 14 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, sur 7 terrains.**

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit **être en règle avec la FFBaD** et doit être en possession de **sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.**

Art. 04 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Fabrice BULTEAU**, ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.  
Le Geo principal de ce tournoi est Amélie PICY.

Art. 05 Le tournoi se déroulera sur 7 terrains au gymnase : **NELSON PAILLOU : 14 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL**

Art. 06 Ce tournoi est un tournoi labellisé jeune par la LIFB, il est ouvert aux catégories d'âges suivantes : Poussin, Benjamin, Minime, et Cadet.

Les inscriptions seront prises en mode « Elite », c'est-à-dire par les meilleurs inscrits dans les tableaux en fonction du CPPH à la date limite d'inscription.

Quatre tableaux seront proposés : SH, SD, DH, DD. Les tableaux sont ouverts aux classements de NC à D7.

Une catégorie « Elite » sera ouverte pour les classements R6 et R5 sur les tableaux SH, SD, DH, DD.

Art. 07 Le comité d'organisation et le Juge Arbitre organiseront les tableaux en fonction des inscriptions et se réservent le droit de faire jouer des joueurs dans la catégorie d'âge supérieur si cela est nécessaire tout en respectant une bonne équité sportive.

Dès que le nombre de joueurs ou de paires inscrits le permettront, les catégories seront scindées en plusieurs séries, afin de garantir une homogénéité de niveaux sur les tableaux proposés.

Ex : Série A Benjamin D7 à D9, Série B Benjamin P10 à NC.

Art. 08 Les surclassements de catégories sont autorisés :

- Au choix des joueurs lors de leur inscription
- Sur proposition des organisateurs, dans l'intérêt sportif des joueurs et de la cohérence des tableaux.

Un joueur peut être inscrit dans des catégories différentes en simple et en double.

Art. 09 Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe.

Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 10 Pour les doubles, La paire sera inscrite dans la catégorie d'âge du joueur le plus âgé et dans la série de celui ayant le plus haut classement. Afin de respecter l'article 3.2.1.5 du règlement des compétitions, le CPPH du mieux classé des participants d'un tableau ne pourra être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du paiement de l'inscription des deux partenaires.

Art. 11 La fin des inscriptions est le **12 mars 2025**.

Le CPPH d'un joueur pris en compte pour la répartition dans les tableaux sera celle du **13 mars 2025**.

Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **29 mars 2025**.

Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du **27 mars 2025**.

Art. 12 Le montant des droits d'engagement est de **17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux**.

Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf justificatif valable. 2 € par joueur sont reversés à FFBaD.

Art. 13 Les inscriptions se feront uniquement en ligne via ebad/badnet. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. Le règlement des frais d'inscription se fera directement en ligne sur badnet.

**Un joueur n'ayant pas acquitté ses droits d'engagement ne sera pas autorisé à jouer**

**Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.**

Toute modification et annulation devra être faite par écrit ou par mail à : **uscreteiltournois@gmail.com**

**Art. 14** Les volants officiels seront : **YONEX Aerosensa 20**.

**Art. 15** Les matchs seront **auto-arbitrés** jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Art. 16** Le **temps de repos** entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

**Art. 17** Les joueurs disposent de **cinq minutes** entre l'appel et le début de leur match.

**Art. 18** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

**Art. 19** Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, **par mail**, l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le Juge Arbitre.

**Art. 20** Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

**Art. 21** Tout joueur encore qualifié ne pourra pas quitter le gymnase entre deux matchs sauf après accord du juge arbitre.

**Art. 22** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

**Art. 23** **La cérémonie protocolaire de remise des récompenses** se déroulera au fur et à mesure ou à la fin de chaque journée.

**Art. 24** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

**Art. 25** Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

**Art. 26** **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**